



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

- Conseillers municipaux -

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

M. Xavier IACOVELLI

Secrétaire :

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2024-053

Convention avec la SAS Pass culture pour le déploiement du Pass culture

- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Décret modifié du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du Pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée, et leurs arrêtés d'application respectifs,

Considérant que le dispositif Pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques,

Considérant que pour intégrer l'offre du Pass Culture aux établissements municipaux une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture doit être établie,

Vu la convention prévue à cet effet,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Sophie de LAMOTTE, Conseillère municipale déléguée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 42
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 5
Des membres présents ou représentés,
Décide,

Article 1. - D'approuver la convention de partenariat avec la SAS Pass culture, visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques, ci-après annexée.

Article 2. - D'autoriser le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 juillet 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Bruno MAGGUILLI Signature numérique de Bruno
MAGGUILLI
Date : 2024.07.04 16:49:03 +02'00'

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20240625-Delib2024-053-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024